

Document d'information réglementaire synthétique

Ce document est constitué en application de l'annexe 1 de l'instruction AMF DOC-2014-12 - Informations aux investisseurs à fournir par l'émetteur et le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de services d'investissement dans le cadre d'une offre de financement participatif

PRESENTATION DE L'EMETTEUR ET DU PROJET

PROJET « Innovation et Mobilité » – Tranche 1 »

Gaussin SA Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 37 041 864 € immatriculée au RCS de Vesoul sous le numéro 676 250 038 dont le siège social est situé 11 rue du 47ème régiment d'artillerie, 70400 Héricourt (ci-après l'« Emetteur »)

« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

L'émetteur est responsable du caractère complet, exact et équilibré des informations fournies.

Le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de service d'investissement contrôle la cohérence, la clarté, et le caractère équilibré de ces informations. »

I - Activité de l'émetteur et du projet

Gaussin est une entreprise technologique travaillant dans le domaine des véhicules zéro émission et intelligents, pour le transport de marchandises et la mobilité des personnes.

L'activité industrielle du groupe GAUSSIN est segmentée en 6 gammes :

1. **L'activité Logistique & e-Commerce** : correspond à la conception et à la fabrication de véhicules totalement électriques dédiés à la manutention des remorques, semi-remorques et swap body (container sur pieds) sur des plateformes logistiques. Ces véhicules permettent de remplacer un tracteur routier sur site, afin de libérer celui-ci pour des activités de transport sur longues distances et cible principalement le secteur de l'industrie, de la distribution, de la logistique et des transports.
2. **L'activité Portuaire** : correspond à la conception et à la fabrication de véhicules destinés au transport horizontal de containers entre les zones de quai et les zones de stockage dans les terminaux portuaires à containers.
3. **L'activité Aéroportuaire** : correspond à la conception et à la fabrication de véhicules dédiés à la manutention de conteneurs à bagages ou de palettes cargo dans le domaine aéroportuaire en sous-terrain, dans un terminal cargo ou au sol à proximité des aires de stationnement des avions .
4. **L'activité Smart Cities** : correspond au développement d'une nouvelle solution de mobilité des personnes pour le « premier et dernier kilomètres » afin de connecter les transports principaux avec les destinations finales et origines. La « smart city » ville intelligente est un nouveau concept de développement urbain. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des citoyens en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services dont les nouveaux modes de transport.
5. **L'activité Travaux Souterrains qui regroupe** les travaux souterrains, les travaux ferroviaires, les travaux routiers, les équipements industriels ou encore les constructions soudées.
6. **L'activité Sponsoring et services** qui correspond à la vente de droits publicitaires et de sponsoring notamment.

Gaussin a également une activité licence : le Groupe GAUSSIN développe depuis 2018 un nouveau business model en concédant des licences. Cette stratégie permet à l'entreprise de diffuser sa technologie et son savoir-faire plus rapidement à l'échelle mondiale, en bénéficiant de l'expérience industrielle de ses partenaires locaux. L'octroi de ces contrats de licences permet de valider le savoir-faire et les brevets du Groupe GAUSSIN dans le domaine des véhicules logistiques, portuaires, en format électrique, hydrogène et autonome.

Après 15 ans de recherche et développement, GAUSSIN SA dispose désormais d'une gamme complète de véhicules et s'apprête à changer d'échelle avec un chiffre d'affaires qui est déjà passé de 8 m€ en 2018 à **57 m€ en 2022, et un objectif du management d'atteindre 400 m€ d'ici 2027**. Pour accompagner cette croissance, la société a des besoins de financement importants et a souhaité faire appel au financement participatif.

Cette collecte vise à apporter des moyens supplémentaires au Groupe GAUSSIN pour lui permettre de réaliser ses ambitions d'augmenter sa capacité de production, afin de répondre à la dynamique commerciale prometteuse et d'accompagner la montée en puissance de la gamme hydrogène.

Les axes de développement du Groupe sont :

- L'élargissement de sa gamme de véhicules propres
- Le déploiement massif de ses véhicules existants
- Le développement de son activité de licences

L'émetteur indique également qu'il n'a pas d'autres offres de financements participatifs (titres et prêts rémunérés ou non).

La collecte « Innovation et Mobilité » est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales qui sont domiciliées en France et dans la zone UE.

Vous êtes invités à consulter les annexes suivantes pour accéder :

[- Aux comptes 2022 de Gaussin SA](#)

[- Au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés réalisés au cours du dernier exercice](#)

[- Aux éléments prévisionnels sur l'activité de l'Émetteur et du Groupe.](#)

[- Au curriculum vitae des représentants légaux de l'Émetteur](#)

[- A l'échéancier de l'endettement de l'émetteur sur les cinq prochaines années](#)

[- Organigramme du groupe auquel appartient l'Émetteur et la place qu'il y occupe](#)

[- à l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction.](#)

[- A la décision d'émission obligataire par l'Émetteur](#)

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : SAS Lumo, Halle Héméra, 132 rue Fondaudège – 33000 Bordeaux

II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

L'Émetteur est, par nature, exposé à certains facteurs de risques pouvant entraîner un non-remboursement futur, partiel ou total, des sommes empruntées.

Parmi ces risques figurent notamment :

1. Risques opérationnels :

- Risques liés au site de production à Héricourt, au développement d'un site d'assemblage au Qatar et à Saint Vallier : la perte d'utilisation des installations de production en raison d'un incident ou d'autres raisons peut avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats du groupe.
- Risques liés à la rupture des chaînes d'approvisionnement de composants et de matières premières : une interruption de la chaîne d'approvisionnement peut entraîner des retards, des difficultés d'approvisionnement et des augmentations des coûts de production.
- Risque lié au système d'informations : la perte ou l'indisponibilité des outils informatiques nécessaires à la recherche et au développement pourrait affecter les activités du groupe.
- Risque de dépendance vis-à-vis de dirigeants et salariés clés : le départ de membres clés de l'équipe de gestion ou de direction peut compromettre la réalisation de la stratégie du groupe.
- Risque lié au paysage concurrentiel : la concurrence intense sur les marchés des véhicules logistiques peut affecter la situation financière du groupe.
- Risque d'obsolescence technologique : l'évolution rapide des technologies dans le secteur des transports et de la manutention, peuvent rendre obsolètes les produits existants et nécessitant une adaptation constante aux nouvelles technologies.

2. Risques juridiques :

- Risques liés à la perte de brevets ou à leur utilisation par des concurrents : la protection des droits de propriété intellectuelle du groupe peut être remise en question, ce qui pourrait réduire son avantage concurrentiel.
- Risques technologiques : la non-maîtrise de nouvelles technologies peut affecter l'activité et les résultats du groupe.
- Risques de litiges : les litiges commerciaux, de propriété intellectuelle ou de qualité des produits peuvent avoir un impact financier important.

3. Risques financiers :

- Risque de rentabilité : le groupe a enregistré des pertes au cours des dernières années, et des investissements importants sont nécessaires pour la R&D et la production.
- Risque de liquidité : le groupe peut avoir besoin de financements supplémentaires pour poursuivre ses investissements et honorer ses commandes.
- Risque de change : les fluctuations des devises peuvent affecter les résultats financiers du groupe.
- Risque de crédit : le risque de contrepartie lié à la clientèle du groupe peut être significatif.
- Risque lié à la situation financière de la société : actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois.

4. Risques fiscaux : en raison des régimes fiscaux différents dans les pays où le Groupe opère, le risque fiscal lié aux changements de lois, à l'interprétation des règles fiscales et à l'évolution de la jurisprudence est présent. Le Groupe s'appuie sur des experts externes pour se conformer aux obligations fiscales, mais il ne peut garantir que ses interprétations ne seront pas remises en cause, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur sa situation financière et ses résultats. Une contestation du CIR (pour financer ses activités de recherche, le Groupe utilise le Crédit d'Impôt Recherche) pourrait également avoir un impact défavorable sur les résultats, la trésorerie et les perspectives du Groupe.

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

III - Capital social

Le capital social de la société est de 37 041 864 €.

Le capital social de la société est intégralement libéré et est composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société a par ailleurs émis des valeurs mobilières donnant accès à son capital social et a attribué des droits donnant accès à son capital social, représentant ensemble une augmentation de capital social potentielle maximum d'environ 22 %.

L'assemblée générale de la société a aussi conféré des délégations de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des associés dans la limite d'un montant maximum équivalent au double du montant du capital social de l'émetteur. La délégation la plus longue prend fin le 07/05/2025. Le tableau présentant de manière détaillée la liste de ces délégations est accessible en cliquant sur [ici](#).

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société :

[Répartition de l'actionnariat et des droits de vote](#)

Le Conseil d'Administration a attribué, le 27 juillet 2021, 729.000 actions gratuites conformément au plan d'actions gratuites AGA 2021-Licence. Le règlement du plan prévoit une durée d'acquisition de 2 ans et aucune durée de conservation. L'acquisition définitive de ces actions gratuites par leurs bénéficiaires, et le nombre d'actions gratuites définitivement acquises, dépend de plusieurs conditions liées notamment à la conservation de la qualité de salarié ou de mandataire social de la société ou d'une société du groupe GAUSSIN jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition et à la signature d'un contrat de licence dans les conditions prévues au règlement du plan.

Le Conseil d'Administration a également attribué gratuitement, le 8 mars 2023, des bons de souscription d'actions à une filiale du groupe Amazon représentant, au 8 mars 2023, un maximum de 20 % des actions émises par Gaussin sur une base entièrement diluée (post-émission des actions souscrites sur exercice des bons de souscription d'actions), conformément à la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 7 mars 2023 (résolutions 4 et 5). Chaque bon de souscription donne le droit à la souscription d'une action de la société, sous réserve d'ajustements anti-dilution, et ont une durée de vie de 10 ans à compter de la date de leur émission. Ils sont exerçables par trois tranches successives en fonction des paiements effectués par Amazon à la société au titre des commandes pendant cette durée, avec la possibilité d'exercer l'intégralité des bons de souscription d'actions si les paiements atteignent 500 millions de dollars ou en cas de changement de contrôle de GAUSSIN. Le prix d'exercice pour les bons de souscription d'actions représentant les 15 % initiaux sera de 4,04 € (i.e. le cours moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) des 30 jours de bourse précédant l'émission), et le prix d'exercice pour les 5 % restants sera déterminé à la date à laquelle les paiements réalisés par Amazon au titre de ses commandes rendront exerçables les 15% initiaux et correspondra à quatre-vingt-dix pour cent (90%) du cours moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) des 30 jours de bourse précédant cette date.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions ou valeurs mobilières émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur :

[Les statuts de l'Émetteur](#)

[Rapport du Conseil d'Administration sur les actions gratuites \(2022\)](#)

[Communiqué de presse du 7 mars 2023](#)

[Rapport de gestion du Conseil d'Administration \(2022\)](#)

[Rapport de gestion du Conseil d'Administration \(2023\)](#)

IV - Titres offerts à la souscription

IV.1- Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Par décision du Conseil d'Administration en date du 7 juin 2023, Gaussin SA va émettre des obligations pour le financement partiel du Projet.

Ces obligations sont émises en application des dispositions des articles L.227-2 et L. 228-38 et suivants du Code de Commerce.

En tant qu'obligataire vous avez des droits financiers tels que le droit d'être remboursé de votre capital et celui de recevoir des intérêts.

Les obligataires peuvent enfin se réunir et organiser des assemblées générales.

Les porteurs d'obligations d'une même émission sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse qui jouit de la personnalité civile. La masse des obligataires sera représentée par Lumo jusqu'à dispositions contraires.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :

[Termes et conditions des obligations](#)

IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

Il n'est pas prévu que vous puissiez revendre vos obligations sur le site de Lumo. Toute cession ou transfert ne pourra avoir lieu que s'il ne contrevient pas aux dispositions des termes et conditions des obligations.

Vous êtes invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

Articles [L .211-15](#) et [L. 211-7](#) du Code monétaire et financier.

IV. 3 Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement en titres non cotés comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi
- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

INFORMATIONS PRESENTÉES PAR LE PRESTATAIRE QUI GÈRE LE SITE INTERNET



LUMO est une Société par actions simplifiée au capital de 2 174 700€ immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 749 957 486 et dont le siège social est situé Halle Héméra, 132 rue Fondaudège - 33000 bordeaux, Conseiller en investissements participatifs immatriculé auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° 13000893

I - Modalités de souscription

Les investisseurs souscrivent en ligne à l'offre sur le site internet de Lumo.

Les souscriptions sont horodatées dès le début du processus pour chaque investisseur (ie : les souscriptions sont traitées dans leur ordre d'arrivée)

En cas de sur-souscription, l'investisseur concerné est immédiatement informé de la situation et sa souscription n'est pas prise en compte. Le cas échéant elle peut être mise en attente pour être honorée en cas de désistement. La priorité de traitement des souscriptions sur liste d'attente dépend elle aussi de leur horodatage (ie : les sur-souscriptions sont traitées dans leur ordre d'arrivée)

Si à l'issue de la période de souscription la totalité des fonds recherchés n'est pas réunie, la somme collectée est tout de même versée au porteur de projet.

Si pour toute raison l'offre devait être annulée pendant la période de souscription, les investisseurs en sont tous immédiatement avertis.

Enfin, à l'issue de la période de souscription, l'émetteur est informé des détails (données personnelles relatives aux investisseurs, nombre de parts souscrites) et du résultat de la collecte (montant total collecté).

L'information de l'inscription sur le registre est transmise à l'investisseur sous la forme d'un « Certificat de souscription » produit à la date d'émission effective des obligations.

Les souscriptions ayant fait l'objet d'un règlement sur le site internet ne sont pas révocables.

Pour répondre à l'offre vous devez effectuer en ligne l'ensemble du processus de souscription permettant de constituer votre bulletin de souscription et fournir les informations demandées lors de ce processus.

Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

[Bulletin de souscription](#)

Calendrier indicatif de l'offre :

Ouverture à la souscription : 07 juin 2023.

Clôture des souscriptions : le 07 juillet 2023. Sur décision de l'Émetteur la période de souscription pourra être close par anticipation ou reportée.

Date de paiement de l'émission : Le premier jour ouvré, 14 jours après la clôture des souscriptions

(il s'agit de la date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription)

Date d'émission des titres offerts : Date de paiement de l'émission

Date et modalités de communication de l'offre : Les investisseurs seront informés individuellement de leur souscription effective dans le mois qui suit l'émission des titres et le résultat global de l'opération sera publié sur le site de Lumo.

En cas de non-réalisation de l'offre, le montant de la souscription est crédité sur le compte de monnaie électronique de l'investisseur, consultable et accessible via le site internet de Lumo. Il peut rapatrier ce montant vers le compte bancaire qu'il aura paramétré dans la zone « Mon compte / Mes coordonnées bancaires » sur le site

Si la totalité de l'enveloppe prévue pour le financement participatif est souscrite avant la fin de la période de souscription, Lumo pourra procéder à une clôture anticipée de la période de souscription et en informera les investisseurs potentiels.

II - Frais

II.1 Frais facturés à l'investisseur

Pas de frais sur cette opération.

Les scénarii mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l'investisseur des éléments d'information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de l'investissement valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité de Lumo.

Scénarii de performance (évolution de la valeur de l'investissement 5 ans après la souscription)	Montant de la souscription initiale (en euros)	Capital amorti et intérêts perçus à l'échéance	Frais facturés (en euros)
<i>Scénario pessimiste : L'émetteur fait défaut après 3 ans et ne rembourse pas</i>	1 000	270 (27%)	0
<i>Scénario optimiste : L'émetteur ne fait pas défaut</i>	1 000	1 450 (145%)	0

NB : les frais acquittés réduisent la rentabilité de l'investissement.

II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

Lumo sera rémunéré par Gaussin SA pour son assistance au financement participatif de son projet de développement de ses engins électriques et à hydrogène.

Gaussin SA versera à Lumo un montant forfaitaire en une fois le jour de l'émission des obligations pouvant aller jusqu'à 5% HT de la collecte

Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante : contact@lumo-france.com

REVENTES ULTERIEURES DES TITRES OFFERTS A LA SOUSCRIPTION

« Les reventes ultérieures ne pourront pas être réalisées de manière totalement libre mais seront susceptibles de se voir appliquer des conditions très strictes prévues par des dispositions du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF.

En effet, la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi souscrits ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier. »